

Compte rendu – Session de travail du mardi 5 octobre 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 octobre 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Bélisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 21 septembre 2021

Sujet	<p>Avant le début de la session de travail, M. Jean Lamarche souhaite une bonne dernière session de travail aux membres du Conseil, il les remercie pour leur temps et leur engagement dans l'exercice de leurs fonctions. Il salue tout particulièrement celles et ceux qui ont choisi de ne pas solliciter un autre mandat. Il affirme que la session de travail et la séance publique auront lieu dans un contexte un peu étrange puisque la campagne électorale est déjà commencée. Il est en effet inhabituel de tenir une séance du Conseil après la fin des mises en candidature. Ce contexte particulier découle du prolongement de la période électorale en raison de la pandémie. Par respect pour les candidats qui ne sont pas présents aujourd'hui, M. Lamarche souhaite que tous fassent preuve de discernement et laissent de côté les intérêts politiques.</p> <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 21 septembre 2021.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 7, 38, 40 et 46.</p> <p>Plus précisément, au point 7, Mme Maryse Bellemare se dit interpellée par le sujet et demande qu'un amendement soit apporté au règlement, c'est-à-dire offrir la gratuité complète encore cet hiver, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, afin d'aider les familles à plus faibles revenus à avoir elles aussi accès à l'Île Saint-Quentin cet hiver. Puisqu'il est question de chiffres, les membres du Conseil et les fonctionnaires quittent la salle virtuelle pour discuter à huis clos de la question. Au retour dans la salle virtuelle « publique », M. Jean Lamarche demande s'il est possible d'offrir la gratuité cet hiver. Mme Sophie Desfossés répond que c'est le cas, mais qu'il faut ajouter deux éléments au règlement : que la Ville accepte de réduire à 0 \$ le tarif du stationnement et que le manque à gagner occasionné par la diminution des tarifs soit compensé par la subvention COVID. Les membres du Conseil discutent longuement de la question (notamment navettes vers l'Île Saint-Quentin, entrée gratuite pour toute l'année 2022 et tarification du stationnement à compter du 1^{er} mai 2022, tarification plus élevée pour les visiteurs de l'extérieur) et décident d'offrir la gratuité d'entrée jusqu'au 31 décembre 2022 et de tarifier le stationnement à compter du 1^{er} mai 2022 (2 \$ pour une période d'une heure, 5 \$ pour une période de plus d'une heure, mais de moins de trois heures et 8 \$ pour une période de plus de trois heures, mais de moins de 24 heures). L'article 2 du Règlement sera modifié en conséquence et l'article 6 énoncera que la tarification du stationnement sera gratuite jusqu'au 30 avril 2022. Le prochain Conseil pourra par la suite modifier le règlement.</p> <p>Au point 38, M. Pierre-Luc Fortin demande de quelle façon le Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) participe au projet. M. Robert Dussault répond que le SANA fait connaître les services aux personnes immigrantes afin de les accompagner dans l'obtention d'un logement abordable (485 \$ par mois).</p> <p>Au point 40, M. Claude Ferron demande si l'appropriation des fonds à même les excédents de fonctionnement nécessitera de revoir la répartition des excédents. Mme France Cinq-Mars répond que les excédents sont révisés annuellement à chacun des dépôts des états financiers.</p> <p>Au point 46, M. Dany Carpentier demande où sont rendus les travaux d'entretien de la rivière. M. Ghislain Lachance répond que les travaux d'entretien ont été faits pour régler les problèmes causés par les inondations du 8 juin 2021 et que tous les autres travaux à effectuer sont inscrits au PTI. C'est le Conseil qui décidera si les travaux seront effectués ou non dans les prochaines discussions budgétaires au retour des élections.</p> <p>Me Stéphanie Tremblay annonce que les points 56 et 75 seront retirés de l'ordre du jour de la séance publique et qu'un point sera ajouté en affaires nouvelles afin d'adopter une résolution permettant à la Ville de répondre à certaines exigences dans le cadre d'un certificat d'autorisation.</p>
Décision : Retirer les points 56 et 75 de l'ordre du jour de la séance publique et ajouter un point en affaires nouvelles.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 5 octobre 2021.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	